

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 34/13

OBJET : Autorisation de solliciter un emprunt de 300 000 F auprès de la C.D.C.
pour permettre la réalisation d'études d'endiguement.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre la réalisation future des travaux d'endiguement de la
Rivière Saint-Denis et de celle du Chaudron, il est donc nécessaire de faire
procéder d'ores et déjà à des travaux d'études qui seraient confiés à des
organismes agréés.

La Municipalité obtiendra pour cela une subvention de l'État et du Département,
pour achever ce financement, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de
m'autoriser à contracter un prêt d'un montant de 300 000 F auprès de la Caisse
des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE
